



INFORMATIONS POUR LES MERCREDIS SBK 2022-2023

Pour le bon fonctionnement des activités, veuillez lire attentivement les informations ci-dessous ainsi que le règlement des mercredis.

Horaires :

- L'accueil des enfants se fait **entre 11h30 et 12h00** à l'école des Vergers.

Les activités commencent à 12h00 et se terminent à 17h30.

Les parents viennent chercher leur enfant au plus tard à 18h00.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires !!

- Les parents qui autorisent leur enfant à rentrer seul doivent nous le faire savoir via la fiche « renseignement enfant/famille » à nous retourner signée.
- **Les absences doivent être annoncées au plus tard le matin même entre 8h00 et 9h00 au 077.507.09.62.**

Contacts et renseignements :

Equipe administrative (secrétariat & comptabilité) : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h45

Téléphone : 022 719 08 00 / Courriel : cl.vaudagne@fase.ch

Activités / équipement / repas :

- Chaque début de mois, vous recevrez le programme des activités par mail.
- Tenue confortable, peu dommage et adaptée au temps.
- Les enfants reçoivent un repas le midi et un goûter l'après-midi.
- L'équipe d'animation n'autorise pas les téléphones portables durant les activités du mercredi afin de favoriser le « vivre ensemble ».
- Pour des raisons sanitaires, nous ne prenons pas en charge les enfants malades.

Modalités / tarifs :

- **La fiche de renseignements doit être vérifiée et nous être retournée signée.** Pensez à indiquer votre adresse mail, c'est rapide, pratique et économique !!
- L'inscription de votre enfant est reconduite tacitement pour les 3 périodes de l'année scolaire (septembre à décembre / janvier à mars / mars à fin juin).
- **Les désistements doivent être signalés au secrétariat** au plus tard quinze jours avant le début de la nouvelle période. En cas de désistement non signalé le prix pour la période est dû.
- Les tarifs sont fixés selon le revenu annuel brut (voir au dos de la feuille). Pour établir le tarif, nous demandons aux parents de nous présenter le RDU 2022.
- La facturation se fait également par période. Les mercredis où l'enfant ne vient pas ne sont pas déduits. Si vous rencontrez des difficultés financières, veuillez vous adresser à l'équipe administrative : un arrangement est toujours possible !

Vous recevrez les inscriptions pour les vacances scolaires en priorité (sauf pour les vacances d'été).

Respectez les délais, les retardataires ne sont plus prioritaires !

Tarif mercredis aérés Maison Vaudagne
Selon Revenu Déterminant Unifié (RDU)
Valable dès le 01.01.2016

Par mercredi			
Journée		<i>un enfant</i>	<i>pour deux enfants</i>
<i>Moins de</i>	<i>30'000</i>	10.00	18.00
<i>30'001</i>	<i>42'000</i>	12.00	22.00
<i>42'001</i>	<i>54'000</i>	15.00	28.00
<i>54'001</i>	<i>66'000</i>	18.00	34.00
<i>66'001</i>	<i>84'000</i>	21.00	40.00
<i>84'001</i>	<i>102'000</i>	26.00	50.00
<i>102'001</i>	<i>138'000</i>	35.00	68.00
<i>138'001</i>	<i>174'000</i>	43.00	84.00
<i>174'001</i>	<i>210'000</i>	50.00	98.00
<i>Plus de</i>	<i>210'001</i>	54.00	108.00

 demi-journée avec repas			
<i>Moins de</i>	<i>30'000</i>	7.00	13.00
<i>30'001</i>	<i>42'000</i>	7.50	14.00
<i>42'001</i>	<i>54'000</i>	8.00	15.00
<i>54'001</i>	<i>66'000</i>	9.00	17.00
<i>66'001</i>	<i>84'000</i>	9.50	18.00
<i>84'001</i>	<i>102'000</i>	11.50	21.00
<i>102'001</i>	<i>138'000</i>	13.50	25.00
<i>138'001</i>	<i>174'000</i>	16.00	29.00
<i>174'001</i>	<i>210'000</i>	19.00	35.00
<i>Plus de</i>	<i>210'001</i>	22.00	40.00